



DISCOURS DE MONSIEUR RÉGIS SOUCY
ADOPTION DU BUDGET 2024
18 DÉCEMBRE 2023

Merci Madame Dauphin,
Mesdames, Messieurs,

Devant les défis économiques persistants auxquels nous faisons face, l'élaboration du budget 2024 a été un exercice complexe et exigeant. Nous vivons tous les contrecoups de l'inflation, c'est pourquoi nous avons tout mis en œuvre afin de préserver le bien-être des Prairiquoises et Prairiquois au mieux de nos capacités, malgré la conjoncture économique difficile. Ainsi, le budget que je présente aujourd'hui vise à maintenir une charge fiscale raisonnable et responsable, en cohérence avec la capacité de payer de nos contribuables.

En 2024, les dépenses de fonctionnement sont de l'ordre de 17 938 300 \$ en incluant l'amortissement des immobilisations. Elles se répartissent comme suit :

Administration générale	2 471 200 \$
Sécurité publique	2 306 400 \$
Transport	4 063 600 \$
Hygiène du milieu	3 356 100 \$
Santé et bien-être	19 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	635 200 \$
Loisirs et culture	4 139 100 \$
Frais de financement	947 700 \$
TOTAL	17 938 300 \$

Il est à rappeler qu'un grand pourcentage de l'augmentation des dépenses totales touche celles qui nous sont imposées et qui sont incompressibles. Comme le soulignait Mme Dauphin, bien que l'inflation

se stabilise, les coûts, de leur côté, demeurent particulièrement élevés et cela représente un fardeau financier considérable pour la Ville.

Les services de police et d'incendie, l'assainissement des eaux usées, le transport local, régional et adapté, le déneigement des rues, la collecte et le transport des matières résiduelles, tous ces services essentiels voient leurs coûts augmenter entre 5 % et 10 %, représentant pas moins de 66 % de l'augmentation totale des dépenses pour l'année 2024.

Toutes les autres dépenses, plus ou moins réductibles, représentent une moyenne de 4,9 % d'augmentation par rapport au budget de l'exercice précédent. Nous sommes conscients de l'impact que cela peut avoir sur nos contribuables, mais la Ville n'a malheureusement pas de trésor caché pour assumer tous ces frais et c'est pourquoi nous devons fournir un effort collectif pour maintenir la qualité de nos services.

Voici donc les différents taux de taxation pour l'année 2024 :

Taxes foncières générales

Catégorie résiduelle - 1 à 5 logements	0,573 \$
Catégorie - Immeubles de 6 logements et plus	0,652 \$
Catégorie - Terrains vagues desservis	1.146 \$
Catégorie - Immeubles non résidentiels (commercial et industriel)	1,462 \$

Les taux de taxes pour l'administration des réseaux d'aqueduc et d'égout sont maintenus :

Aqueduc et égout	0,050 \$
Aqueduc seulement	0,040 \$

Les taxes spéciales pour le maintien des infrastructures municipales sont augmentées à :

Catégorie résiduelle - 1 à 5 logements	0,060 \$
Catégorie - Immeubles de 6 logements et plus	0,068 \$
Catégorie - Terrains vagues desservis	0,120 \$
Catégorie - Immeubles non résidentiels (commercial et industriel)	0,153 \$

En ce qui a trait aux terrains vagues desservis, il s'agit d'une nouvelle taxe qui est instaurée pour cette catégorie à des fins d'équité entre tous les propriétaires, mais aussi pour encourager les propriétaires de ces terrains à les développer. Tous les frais associés à l'entretien des rues et des réseaux d'égout, entre autres, sont également en place pour ces terrains inoccupés.

Les compensations liées aux services d'eau potable et d'égout ont été ajustées en fonction des augmentations des coûts pour 2023 :

Aqueduc résidentiel	165,00 \$
Égout :	
▪ Résidentiel	145,00 \$
▪ Commercial et industriel	285,00 \$

La compensation liée à la gestion des matières résiduelles est augmentée à :

Résidentiel 1 à 5 logements	155,00 \$
-----------------------------	-----------

Commercial et industriel	155,00 \$
6 logements et plus	155,00 \$
Habitations multifamiliales de 20 logements et plus	80,00 \$
Chalets	135,00 \$

Concrètement, la hausse du compte de taxes moyen est limitée à moins de 15 \$ par mois pour la majorité des contribuables.

Le taux de la taxe foncière résiduelle a augmenté de 0,035 \$ du 100 \$ d'évaluation et un montant de 0,01 \$ du 100 \$ d'évaluation a été ajouté à la taxe spéciale pour le maintien des infrastructures municipales.

Dans le but de faciliter davantage l'équilibre budgétaire des familles en lien avec cette hausse, le conseil municipal a décidé de modifier les modalités de paiements des taxes municipales en les échelonnant dorénavant sur cinq (5) versements plutôt que quatre (4), ce qui permettra de répartir la charge fiscale sur plusieurs mois. À cela s'ajoute le maintien de l'abolition des pénalités sur les retards de paiement, ainsi que le maintien du taux d'intérêt à 8 % sur les arrérages, malgré la hausse généralisée des taux.

Sachez aussi que nous poursuivons notre engagement à l'égard des familles en reconduisant tous les programmes de subventions déjà établis. Il s'agit de mesures environnementales qui rencontrent beaucoup de succès depuis leur implantation.

En terminant, je souhaite remercier toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration du budget 2024. Le travail de concertation, la rigueur et la vision dans la démarche budgétaire nous ont encore une fois permis de réaliser avec succès cet exercice financier laborieux.

Je vous offre mes meilleurs vœux pour l'année à venir.

Régis Soucy
Conseiller municipal et président de la Commission des finances
Notre-Dame-des-Prairies, 18 décembre 2023